

EXAMEN PROFESSIONNEL

D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^E CLASSE – SESSION 2023

Jeudi 16 mars 2023

EPREUVE

Epreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30 - Coefficient 2 • Ce sujet comporte 7 pages.

CONSIGNES A RESPECTER

Veillez à l'anonymat de votre copie. Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni le nom d'une collectivité existante ou fictive, ni signature, ni paraphe, ni surligneur **Seules les références (nom de collectivité, nom de personne,...) figurant le cas échéant sur le sujet ou dans les documents annexes peuvent apparaître dans votre copie.**

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée. Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

DOCUMENTS ANNEXES

Document 1 : Rapport d'information du SENAT : *les collectivités à l'épreuve des déserts médicaux : l'innovation territoriale en action* (4 pages).

Document 2 : Désertification médicale des généralistes. Tableau de données de la DREES. Extrait article Internet du Club santé social. La Gazette des Communes (1 page).

Document 3 : Démographie médicale : la concurrence entre territoires est-elle inévitable ? Extrait article Internet Actu expert santé social. La Gazette des Communes (2 pages).

SUJET

Répondez aux questions suivantes directement sur le sujet.

Question 1 : 5 points

Élection présidentielle

Vérfié le 27 mai 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure 5 ans et est renouvelable 1 fois. Pour être élu, le candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'est élu lors du 1^{er} tour, les 2 candidats arrivés en tête sont autorisés à se présenter au 2^d tour, qui a lieu 2 semaines après.

Site Internet service-public.fr

1. Nous sommes le 14 mars 2027, second tour des élections présidentielles, le dépouillement des 3 bureaux de vote de la commune d'Emeraude est terminé. Vous êtes positionné au bureau centralisateur et vous êtes en charge de la transmission des résultats à la Préfecture, au moyen des tableaux ci-dessous. Pour ce faire, les présidents des 3 bureaux vous communiquent les résultats ci-dessous :

Le bureau de vote n°1 comptabilise 670 inscrits. 528 électeurs se sont déplacés pour le second tour des élections. 305 électeurs ont voté pour Jean DUPONT et 180 électeurs ont voté pour Marie ROSE. 11 bulletins de vote ont été comptabilisés comme étant nuls et 32 électeurs ont décidé de voter blanc. Complétez le tableau :

Elections Présidentielles du 14 Mars 2027 Saisie des résultats

codes	dépt 18	circ. 01	canton 15	commune/Sub. 001	B.Vote 0001
Département :	Cher				
Circonscription :	1ère circonscription				
Canton :	15				
Commune ou Subd. :	Emeraude				
Inscrits :	<input type="text"/>				
Votants :	<input type="text"/>				
Blancs :	<input type="text"/>				
Nuls :	<input type="text"/>				
Exprimés :	<input type="text"/>				

N° Panneau	Candidat	Voix
1	M. Jean DUPONT	<input type="text"/>
2	Mme Marie ROSE	<input type="text"/>

Le bureau de vote n°2 comptabilise 632 inscrits. 475 électeurs se sont déplacés pour le second tour des élections. 210 électeurs ont voté pour Jean DUPONT et 235 électeurs ont voté pour Marie ROSE. 17 bulletins de vote ont été comptabilisés comme étant nuls et 13 électeurs ont décidé de voter blanc. Complétez le tableau :

Elections Présidentielles du 14 Mars 2027 Saisie des résultats

codes	dépt 18	circ. 01	canton 15	commune/Sub. 001	B.Vote 0002
Département :	Cher				
Circonscription :	1ère circonscription				
Canton :	15				
Commune ou Subd. :	Emeraude				
Inscrits :				
Votants :				
Blancs :				
Nuls :				
Exprimés :				

N° Panneau	Candidat	Voix
1	M. Jean DUPONT
2	Mme Marie ROSE

Le bureau de vote n°3 comptabilise 705 inscrits. 627 électeurs se sont déplacés pour le second tour des élections. 245 électeurs ont voté pour Jean DUPONT et 372 électeurs ont voté pour Marie ROSE. 10 bulletins de vote ont été comptabilisés comme étant nuls et 0 électeur ont décidé de voter blanc. Complétez le tableau :

Elections Présidentielles du 14 Mars 2027 Saisie des résultats

codes	dépt 18	circ. 01	canton 15	commune/Sub. 001	B.Vote 0003
Département :	Cher				
Circonscription :	1ère circonscription				
Canton :	15				
Commune ou Subd. :	Emeraude				
Inscrits :				
Votants :				
Blancs :				
Nuls :				
Exprimés :				

N° Panneau	Candidat	Voix
1	M. Jean DUPONT
2	Mme Marie ROSE

2. Le président du bureau centralisateur doit annoncer les résultats de la commune d’Emeraude. Il vous demande de lui communiquer, au moyen du tableau ci-dessous, le pourcentage de voix recueillies par les deux candidats. Détaillez vos calculs.

	BUREAU 1	BUREAU 2	BUREAU 3	TOTAL	
				VOIX	%
M. Jean DUPONT					
Mme Marie ROSE					

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question 2 : 7,5 points

A l’aide des documents 1 et 2 répondez aux questions suivantes :

1. Selon vous, qu’est-ce qu’un désert médical ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Que nous apprennent les données du document 2 ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Le cadre juridique d'intervention des collectivités territoriales en matière de santé est-il suffisant ? Justifiez votre réponse.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Citez 6 pratiques développées par les collectivités territoriales pour faire face aux déserts médicaux permettant d'attirer des médecins sur le territoire.

- ①
- ②
- ③
- ④
- ⑤
- ⑥

A défaut quel autre moyen pourrait être mis en œuvre ?

.....
.....
.....
.....

Question 3 : 3,5 points

En vous aidant du document 1, répondez aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce qui différencie une maison de santé pluriprofessionnelle d'un centre de santé ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

2. Quelle est la problématique rencontrée par les centres de santé ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Quelle recommandation à destination de l'Etat s'oppose aux dispositifs de coopération développés par les collectivités territoriales ?

.....
.....
.....
.....
.....

Question 4 : 4 points

A partir du document 3, répondez aux questions suivantes :

1. Quelles sont les dérives auxquelles les territoires font face dans le cadre des problématiques d'accès aux soins ? Justifiez votre réponse.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Quelle conséquence cette dérive peut-elle engendrer ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Quelles sont les 2 solutions venant des territoires qui permettraient de faire face à cette dérive ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....